

Bruxelles, le 8 janvier 2018
(OR. en)

15915/17

ENER 524
CLIMA 359
AGRI 711
COMPET 892
TRANS 572
ENV 1083
ECOFIN 1140
RELEX 1132
TELECOM 373
CONSOM 408
DELECT 261

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil
N° doc. Cion:	15089/17 ENER 480 CLIMA 329 AGRI 658 COMPET 824 TRANS 528 ENV 1004 ECOFIN 1054 RELEX 1042 TELECOM 326 CONSOM 381 DELECT 240 + ADD 1 + ADD 2
Objet:	RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) .../... DE LA COMMISSION du 23.11.2017 modifiant le règlement (UE) n° 347/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la liste des projets d'intérêt commun de l'Union - Intention de ne pas exprimer d'objections à l'égard d'un acte délégué

1. La Commission a présenté au Conseil l'acte délégué visé en objet¹ conformément à la procédure prévue à l'article 290 du TFUE et à l'article 16 du règlement (UE) n° 347/2013 concernant des orientations pour les infrastructures énergétiques transeuropéennes². La Commission ayant notifié le 24 novembre 2017 l'acte délégué modifiant le règlement (UE) n° 347/2013 en ce qui concerne la liste des projets d'intérêt commun de l'Union, le Conseil peut exprimer des objections à son égard jusqu'au 25 janvier 2018.

¹ Doc. 15089/17 + ADD 1 + ADD 2.

² Règlement (UE) n° 347/2013 du Parlement européen et du Conseil concernant des orientations pour les infrastructures énergétiques transeuropéennes (JO L 115 du 25.4.2013, p. 39).

2. Les délégations ont été invitées à exprimer leur intention sur l'acte délégué visé en objet pour le 22 décembre 2017³. Aucune objection n'a été soulevée à cette date.
 3. Il est dès lors suggéré que le Coreper recommande au Conseil de confirmer qu'il n'a pas l'intention d'exprimer des objections à l'égard de l'acte délégué et que la Commission et le Parlement européen en seront informés. Il en résulte que, sauf objection du Parlement européen à l'égard de cet acte délégué, celui-ci sera publié et entrera en vigueur conformément à l'article 16 du règlement (UE) n° 347/2013.
-

³ Cela a été fait au moyen d'un nouvel outil informatique de gestion des actes délégués sur le Portail des délégués; voir également le courrier électronique envoyé par le Secrétariat du Conseil à ce sujet le 29 novembre 2017.